

COMMUNE DE DETTWILLER

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :
23

Nombre de conseillers en fonction :
23

Conseillers présents à l'ouverture de la séance :
22

Nombre de procurations à l'ouverture :
0

Date d'affichage de la convocation le 31.12.2014

Le Maire,
Claude ZIMMERMANN

Séance du 8 janvier 2015

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire

Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte ROLL, Brigitte MULLER, Adjointes

MM. Olivier SCHLATTER, Alfred KLEITZ, Denis BALTZER, Adjoins

Mmes Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN, Annette GRIES, Martine HUARD, Michèle LEYENBERGER, Danièle MEYER, Claudia SCHAEFFTER,

MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Gilbert HUTTLER, Yan LONGERON, Valentin SCHAEFFER, Marc VOGEL, Romaric WEIL.

Absent(s) excusé(s) :

Mme Nawal GILLET

Absent(s) : /

Assistaient en outre :

Mme Anne-Lise BOUVOT, DGS

Mme Clothilde ARNAUD, SMICTOM lors du préambule

MM. Jacques NOLD et Matthieu MENEUT, ONF pour le point 3.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Mme Anne-Lise BOUVOT, DGS, annonce son départ de la commune mi-mars 2015, par voie de mutation.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

5.3. Fleurissement 2014

7.2. Convention de mise à disposition de personnel en vue d'une mission d'assistance et de conseil pour le recrutement d'un directeur général des services

Suite aux attentats survenus le 7 janvier 2015 à Paris, M. le Maire demande à l'ensemble des personnes présentes de bien vouloir respecter une minute de silence en hommage aux victimes.

Avant le déroulé de l'ordre du jour, M. le Maire donne la parole à M. Gilbert HUTTLER, Vice-Président du SMICTOM et à Mme Clothilde ARNAUD, Chargée de développement au SMICTOM. Ils expliquent les différents volets du Plan Local de prévention des Déchets, et sollicitent les élus pour des actions à Dettwiller, destinées à sensibiliser la population à la réduction des déchets alimentaires et de jardin. Plusieurs pistes sont évoquées : une animation sur le marché hebdomadaire, lors de la fête des associations, et dans le cadre des TAPs.

Les élus sont invités à reprendre contact le cas échéant avec Mme ARNAUD.

M. le Maire remercie Mme ARNAUD et donne lecture de l'ordre du jour.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

• vu la télétransmission à la Sous-Préfecture de la Convention en préfecture

• vu l'affichage en date du 14.01.2015 067#216700898-20150108-DEL-

Le Maire, Claude ZIMMERMANN

Date de réception préfecture :



3. Affaires forestières : Approbation du contrat d'aménagement de la forêt

Nombre de conseillers élus : 23
Nombre de conseillers en fonction : 23

Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de procuration : 0

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le programme d'aménagement de la forêt adopté pour la période 1994-2013 et modifié suite à la tempête de 1999 pour la période 2004-2013, est arrivé à échéance.

MM. NOLD et MENEUT, agents ONF, présentent le programme d'aménagement pour la période 2015-2034, fondé sur les principes généraux suivants :

- produire plus de bois, éco-matériau et énergie renouvelable, en application des guides sylvicoles, Cet aménagement prévoit une récolte, hors événement exceptionnel, de 2557 m³/an, soit 8,9 m³/ha/an sur les 288 ha en production : cette récolte correspond à l'accroissement moyen des peuplements.

- tout en préservant mieux la biodiversité : respect des prescriptions des documents de gestion environnementale (document d'objectifs et charte Natura 2000), et des directives ONF en matière de gestion courante. L'aménagement prévoit 3,89 ha d'îlots de sénescence (sous réserve des versements de subventions allouées à ce projet), 2,37 ha d'îlots de vieillissement, et 13,95 ha de sites d'intérêt écologique.

Le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique est indispensable pour la pérennité du Chêne et du Sapin, tant sur le plan de l'objectif de production que celui de biodiversité. Des actions fortes devront être menées dans ce but. La priorité est accordée aux essences nobles telles que le chêne sessile.

Un débat s'engage. Y sont abordées notamment les questions de l'équilibre cynégétique au sein de la forêt, et de l'utilisation d'engins forestiers pouvant détériorer les accès en forêt. En ce qui concerne les dégâts de gibier, le Maire informe que la Commune sollicite régulièrement la DDT pour un relèvement des minima de prélèvements de gibier. Ces demandes ont jusqu'ici toujours reçu un avis favorable de la part des services de l'Etat.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce programme d'aménagement pour la période 2015-2034.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le programme d'aménagement de la forêt communale pour la période 2015-2034.

Pour extrait conforme
Dettwiller, le 13/01/2015



Le Maire,
Claude ZIMMERMANN

Accusé de réception en préfecture
067-216700898-20150108-DEL-
080115-3-DE
Date de réception préfecture :